



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

chasse

Question écrite n° 14288

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur les schémas départementaux de gestion cynégétique et sur les orientations régionales de gestion de la faune sauvage. Ces documents nécessitent pour leur élaboration une collaboration étroite entre les différents acteurs du monde rural, notamment les chasseurs, mais aussi les associations oeuvrant dans le domaine de l'environnement, les collectivités locales, les organismes forestiers... En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui préciser si le projet de loi sur la chasse en cours de préparation, tend à associer l'ensemble de ces acteurs sur ce sujet.

Texte de la réponse

La ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative à la prise en compte des différents acteurs du monde rural pour l'élaboration des schémas départementaux de gestion cynégétique et des orientations régionales de gestion de la faune sauvage et de l'amélioration de la qualité de ses habitats. L'article L. 421-7 du code de l'environnement prévoit déjà que le schéma départemental de gestion cynégétique est élaboré par la fédération départementale des chasseurs, en prenant en compte le document départemental de gestion de l'espace agricole et forestier qui a, préalablement à sa publication et à sa diffusion, été transmis pour avis aux maires des communes concernées, aux chambres d'agriculture, aux centres régionaux de la propriété forestière, aux syndicats de propriétaires forestiers, à la fédération départementale des chasseurs ainsi qu'aux syndicats agricoles représentatifs (art. L. 112-1 du code rural) et approuvé par le préfet, après avis du conseil départemental de la chasse et de la faune sauvage. Il peut être complété par des schémas locaux élaborés et approuvés selon la même procédure. Ces schémas sont mis en oeuvre sous la responsabilité du préfet et encadrent les actions de la fédération départementale des chasseurs.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14288

Rubrique : Chasse et pêche

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mars 2003, page 1937

Réponse publiée le : 9 juin 2003, page 4520